



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 91232

Texte de la question

Mme Dominique Orliac appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la diversité linguistique au sein de nos académies. La réforme des collèges programmée pour la rentrée 2016 est censée permettre à tous les élèves de trouver leur place dans le système éducatif français et d'y progresser à leur rythme. En outre, elle a pour but de réduire les inégalités et supprimer le pseudo-élitisme des sections bilingues et classes européennes. Alors que le bulletin officiel se penche sur la mise en place de la carte des langues et prône une diversité linguistique, des recteurs ont déjà prévu la mise en place de pôles de langues, entraînant inévitablement un élitisme géographique. Elle lui demande donc de préciser une ligne de conduite que devront suivre les recteurs d'académie afin de permettre la favorisation de la diversité linguistique.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Orliac](#)

Circonscription : Lot (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91232

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2015](#), page 8428

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)